Compil. fév. : 9505-7501-8003
À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cv
Coupe avec préservation de la régénération	cpr
Coupe avec protection de la sénésence	cps
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe à diamètre limite	cdl
Coupe de nettoiement et dégagement des tiges d'avenir	cn
Coupe de jardinage	cj
Bridage partiel (dégé ou à plat)	brp
Plantation à rapiaux nues	pn
Plantation en récipients	pr
Plantation en mottes	pm
Ensemencement	ens
Entretien commercial	ec

N.B. Ces interventions n'incluent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— à pin rouge	R (Pr)
— à pin gris	R (Pg)
— à thuya (cèdre)	R (C)
— à peuplier	R (Peu)
— à mélèze	R (Mel)
Pessière	P
— (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée du sol.)	P (E)
— à sapin	P (S)
— à mélèze	P (Mel)
— à pruche	P (Pr)
— à pin blanc et/ou pin rouge	P (Pb)
— à pin rouge	P (Pr)
— à pin gris	P (Pg)
— à sapin et/ou épinette	P (S-E)
— (plantation d'épinette blanche)	P (P-E)
— (plantation d'épinette noire)	P (P-E)
— (plantation d'épinette rouge)	P (P-E)
Sapinière	S
— (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— à épinette noire	S (E)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E-E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— à pin rouge	S (Pr)
— à pin gris	S (Pg)
— à peuplier	S (Peu)
— à plantation de sapin baumier	Scb (-)
Pinède à pin blanc	P(Pb)
— — — avec pin rouge	P(Pb-Pr)
— — — et/ou rouge (ils occupent plus de 75% de la portée résineuse)	P(Pb-Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	P(Pb-C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(Pb-E)
— — — avec mélèze	P(Pb-Mel)
— — — avec pin gris	P(Pb-Pg)
— — — avec peuplier	P(Pb-Peu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(Pb-S)
— — — (plantation)	P(P-p)
Pinède à pin rouge	P(Pr)
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P(Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	P(Pr-C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(Pr-E)
— — — avec mélèze	P(Pr-Mel)
— — — avec pin gris	P(Pr-Pg)
— — — avec peuplier	P(Pr-Peu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(Pr-S)
— — — (plantation)	P(P-p)
Pinède à pin gris	P(Pg)
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P(Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	P(Pg-C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(Pg-E)
— — — avec mélèze	P(Pg-Mel)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P(Pg-Pb)
— — — avec peuplier	P(Pg-Peu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(Pg-S)
— — — (plantation)	P(P-p)
Cédrière	C
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— à mélèze	C (Mel)
— à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— à pin rouge	C (Pr)
— à pin gris	C (Pg)
— à pruche	C (Pr)
— à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— (plantation de thuya)	Thuja
Pruchière	Pr
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— à thuya (cèdre)	Pr (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— à mélèze	Pr (Mel)
— à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— à pin rouge	Pr (Pr)
— à pin gris	Pr (Pg)
— à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— (plantation)	Pr(P-p)
Mélèzin	Mel
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Mel (Mel)
— à thuya (cèdre)	Mel (C)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	Mel (E)
— à pin blanc et/ou rouge	Mel (Pb)
— à pin rouge	Mel (Pr)
— à pin gris	Mel (Pg)
— à pruche	Mel (Pr)
— à sapin et/ou épinette blanche	Mel (S)
— (plantation de mélèze européen)	Mel (L)
— (plantation de mélèze japonais)	Mel (J)
— (plantation de mélèze brûlé)	Mel (J)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg-P)
— — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb-P)
— — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr-P)
— — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R-P)
— — — avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg-P)
— — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E-P)
Bétulaie à bouleau blanc avec sapin	Bb (S)	Bb (S-P)
— — — avec épinette noire ou rouge	Bb (E)	Bb (E-P)
— — — avec pin blanc	Bb (Pb)	Bb(Pb-P)
— — — avec pin rouge	Bb (Pr)	Bb(Pr-P)
— — — avec résineux	Bb (R)	Bb(R-P)
Bétulaie à bouleau jaune	Bj (S)	Bj (S-P)
Feuillu d'essences tolérantes avec bouleau blanc	F1 (Bb)	F1 (Bb-P)
— — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr-P)
Peuplement avec sapin	Pe S	Pe S (P)
— — — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (P)
— — — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (P)
— — — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (P)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (P)
— — — avec résineux	Pe R	Pe R (P)
Érablière rouge résineuse	Erab	Erab (P)
Érablière résineuse	Er R	Er R (P)
mélangée à feuillus tolérants	Er M	Er M (P)
— sur station humide	M Fh	M Fh (P)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu	F
— d'essences intolérantes	F1
— d'essences tolérantes	F2
— sur station humide	Fh
Peuplement	P
Bétulaie à bouleau blanc et/ou bouleau gris	P(Bb)
— à bouleau jaune	P(Bj)
Peuplement	P
Érablière rouge	P(Erab)
Érablière	P
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris	P(Bb)
— à bouleau jaune	P(Bj)
— à peuplier	P(Peu)
— à feuillus d'essences intolérantes	P(F1)
— à feuillus d'essences tolérantes	P(F2)
Plantation d'érable à sucre	P(Ersu)
— de bouleau jaune	P(Bouj)
— de peuplier	P(Peu)
— de chêne rouge	P(Chr)
— de tilleul d'amérique	P(Ta)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cpd
Coupe partielle par bande	cpb
Coupe partielle plus quatrième légère	cp4
Coupe partielle	cp
Épidémie légère	el
Brûlé partiel	bp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 10 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	b
Chablis récent	ch
Chablis sénéré	ch
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE DIÈME
10 ans	0-10
30	11-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
30	70-30
50	30-50
70	50-70
90	70-90
120	90-120

70-30 (70 ans)
30-50 "
50-70 "
70-90 "
90-120 "

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	2m	3m	4m	5m	6m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges et plus de 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges et plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Modérée	0 à 40 %	aucun
Forte	41 à 50 %	*
Forte	51 à 50 %	*
Abrupte	51 % et plus	*

Superficie entourée de pentes > 51%
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : COUILLARD, SANSON & ASS.
SIGNATURE : Jean-Louis Couillard
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 gp 50m ⊕ — définition, — densité du gaulis, — classe d'âge, — perturbation, — classe de hauteur, — classe de cimes, — classe de densité, — groupement d'essences, — classe de gaulis, — classe de dominance, — origine, — classe de hauteur, — classe de densité, — type de couvert

R C5 c1 d3 01

COMPOSANTES TERRITORIALES

9 92-2

Région administrative	9
Unité de gestion	92
Unité d'aménagement	2
Unité de sondage	1
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	13
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	340
Bassin primaire	03*
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	
Municipalité	97
Division de recensement	900
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	4086*
Région écologique	11a

Municipalité régionale de comté M.R.C. 940 LA HAUTE CÔTE-NORD

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1987
Carte forestière : Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 22° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-E-9 S.E.	22-F-12 S.O.	22-F-11 S.O.
22-E-8 N.E. S.E.	22-F-5 N.O. S.O.	22-F-6 N.E. S.E.
22-E-1 N.E.	22-F-4 N.O.	22-F-3 N.E.

22 F/5 N.O.